



**Vœux et décisions* du Synode régional d'automne de
Sainte-Suzanne
20-21 Novembre 2009**

- I. Décision n° 1: Adoption du rapport du Conseil synodal**
- II. Décision n°2 : Adoption du budget de l'Union synodale** Pour 67 Contre 0
- III. Décisions n°3 sur la redynamisation (Voir le texte)**
- IV. Décision n° 4 sur l'adoption du PV de Synode régional de Colombier-Fontaine du 4 Avril 2009**
- V. Décision n° 5 concernant l'élection du bureau du Synode pour 2010**
Modératrice : Anne-Claire Bretegnier
Vice-modérateur : Lucien Abah
Secrétaires : Gwenaël Boulet et Simone Chesnet.
- VI. Décision n° 6 concernant l'élection de la Commission des Vœux.**
Anne-Catherine Mertzweiller, Mayanga Pangu, Johann Rossé et Thierry Ziegler
- VII. Décision n° 7 à propos de la redynamisation**
Le Synode régional de l'EELF, inspection de Montbéliard, réuni à Sainte-Suzanne les 21 et 22 novembre 2009 demande au Conseil exécutif de l'EELF l'autorisation, pour une durée de 3 ans, de pouvoir procéder à la nomination et l'évaluation des pasteurs selon la procédure décrite dans le feuille de route du projet de redynamisation renouvelé, section 2, adoptée lors de cette session synodale.
Pour : 66 Contre 1 ADOPTÉ
- VIII. Vœu n°1 d'orientation sur la communication régionale luthéro-réformée :**
« **Confiant** dans le processus de rapprochement luthéro-réformé qui aboutira en 2013 à une Eglise protestante unie au plan national,
Confiant dans la perspective de la création d'une Église régionale unie bi-confessionnelle dans l'Est non concordataire de la France voulue par les deux synodes régionaux,
Conscient qu'un effort particulier doit être réalisé dans le domaine de la communication (presse régionale, internet et tout autre média à développer ou à créer) au service de cette future union,
Le Synode régional de l'EELF, Inspection de Montbéliard réuni à Sainte Suzanne (25) les 20 et 21 novembre 2009,
Encourage les deux directions d'Églises et les Conseil d'administration de *L'Ami Chrétien* et de *La Voix Protestante* à mettre en œuvre un nouveau mensuel protestant unique dès que possible
Propose la création d'un poste d'informateur régional commun pour les deux Régions qui préparera et accompagnera la dynamique de réunion de nos Eglises régionales »

Pour : 54 Contre 2 ADOPTÉ

* Liste non exhaustive : la liste complète se trouvera dans le Procès-verbal de ce Synode

IX. Décision n° 8 concernant le projet d'une Eglise régionale unie

Au vu des avancées du Comité de liaison (ERF-Est, EELF Montbéliard), du vœu du Synode de notre inspection, de la décision n° 2 du Synode général de Bourg-la-Reine et du vœu du Synode de l'ERF-Est : le Synode régional de Montbéliard confirme le principe de dialogue avec l'ERF-Est sur la constitution d'une région unie bi-confessionnelles et donc d'un agrandissement géographique de notre région actuelle.

Pour : 66

Contre 0

ADOPTÉ

X. Recommandation n° 1

Le Synode régional de l'Eglise Evangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard, réuni à Sainte Suzanne, les 20 et 21 novembre 2009,

- prend acte de la diminution des postes pastoraux liée, entre autres, à la situation financière de l'Eglise,
- prend acte des modifications de la démographie paroissiale et des changements d'orientations, de choix et de priorités qu'elle ne peut qu'induire dans les paroisses et consistoires
- entend l'interrogation des pasteurs face à cette situation quant à leurs priorités et leur dispersion actuelle au risque de l'épuisement ou d'incompréhensions
- note la volonté de ces derniers d'agir en Eglise non pour la seule conservation de l'existant mais pour le renouveau du témoignage de cette Eglise,
- assuré que rien ne pourra aboutir sans un accord entre pasteurs et laïcs engagés sur ce qu'il est essentiel de mettre en œuvre, conduisant à une redéfinition adaptée des ministères de chacun,

décide d'ouvrir d'urgence, dans le cadre de la redynamisation en cours, un dialogue approfondi sur les priorités à retenir pour la vie de l'Eglise, l'organisation des ministères existants ou à créer, leurs missions et leurs tâches dont celles des pasteurs.

Demande au conseil synodal de mettre en œuvre ce dialogue pour un rapport au synode de novembre 2010. Ledit conseil devra veiller, avec l'aide de la Commission des ministères, à :

- proposer aux paroisses, aux consistoires des outils permettant un débat ouvert et précis
- ce que tous les niveaux de l'Eglise se donnent le temps d'en débattre
- ce que le planning de travail soit réaliste et effectivement respecté
- ce que la synthèse qui sera présentée ait valeur de rapport sur la base duquel travaillera le synode d'automne 2010.

Pour : 57

contre : 2

ADOPTÉ

XI. Vœu n°2 sur l'identité nationale

Le synode de l'Eglise évangélique luthérienne de France – Inspection de Montbéliard – réuni à Sainte-Suzanne les 20 et 21 novembre 2009,

- conscient des changements et des incertitudes liés à la crise mondiale financière, économique et sociale et à la mondialisation,
 - reconnaissant de l'ouverture d'un débat à l'échelon national qui permet le dialogue de toutes les composantes de la société en France,
- souhaite vivement prendre sa place et s'engager dans ce dialogue et ce débat.

Le synode :

- s'inquiète cependant de la précipitation dans laquelle ce débat est lancé et des délais très courts dans lesquels ce débat doit déboucher sur des propositions d'actions concrètes. Cette précipitation lui semble contraire au temps nécessaire à un vrai débat d'ampleur nationale largement participatif – inquiétude renforcée par les premières propositions d'actions soumises au débat dans la circulaire du 2 novembre 2009 adressée par le Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire aux Préfets de départements et de police en vue de la tenue de réunions dans chacun des arrondissements ;
- regrette les amalgames qui sont faits dans les discours autour de ce débat et le climat de suspicion créé autour de « l'étranger », quel qu'il soit ;

- rappelle qu'en tant que protestants ce ne sont que les valeurs humanistes et universalistes de la République, née de la Révolution française, qui nous ont permis d'accéder pleinement à la citoyenneté française en 1792 ;
- rappelle son attachement à la devise de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité », devise qui doit permettre à chacun d'en vivre, devise qui est un engagement permanent de tous pour la construction de l'avenir, et dont les trois termes ne peuvent être dissociés les uns des autres ;
- redit également son attachement aux Droits de l'Homme, formulés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, et dont les valeurs sont à ses yeux profondément humanistes et chrétiennes.

Au vu des termes du débat, posés entre autres dans la circulaire ministérielle, nous réaffirmons que :

- l'identité de chaque être humain n'est pas définie par l'appartenance à une communauté ou à une collectivité construite. Dans la Bible, de nombreux récits nous rappellent qu'hommes et femmes reçoivent leur identité – y compris à travers leur nom – non par leur appartenance à un peuple, mais à travers leur vocation individuelle ou collective à construire l'avenir ;
- l'égalité de droit entre tous ceux qui vivent sur un espace commun est première. Ainsi, la Bible nous rappelle inlassablement que la dignité de tout être humain est indépendante de sa religion, de son appartenance, de ses mérites, etc., mais que chacun est et demeure enfant de Dieu ;
- ce qui précède nous inscrit dans un projet commun d'accueil de l'autre et en particulier de l'étranger, du sans-droit et du plus faible.

Dans la perspective de ce grand débat national, le synode demande instamment aux autorités locales, régionales et nationales de l'EELF d'organiser une participation la plus large possible aux différentes réunions qui seront organisées.

Pour : 65

contre : 0

ADOPTÉ

XII. Texte sur la diaconie transmis au Synode général

PISTES DE REFLEXION ET RECOMMANDATIONS

1. Se réapproprier la dimension diaconale

La diaconie ne doit pas oublier sa dimension spirituelle, c'est un fait. Mais l'Eglise elle aussi, de son côté, doit se réapproprier la dimension diaconale. D'où la ligne qui se dégage :

réenchanter la vie culturelle par la dimension diaconale,
réinscrire la dimension diaconale à l'intérieur de la vie ecclésiale, notamment culturelle,
réensemencer la préoccupation diaconale au sein de l'association paroissiale.

Recommandations

- Avoir des lieux et des temps qui réunissent Eglise & associations ou Œuvres : par exemple un synode à dominante diaconale tous les trois ans.
- Revoir la place et le statut des associations et Oeuvres dans ce type de synode, afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie de l'Eglise
- Invite toute paroisse à porter la préoccupation de la diaconie
 - soit à travers la création d'une association 1901,
 - soit à travers la section locale d'une organisation plus large à laquelle la paroisse aura décidé de s'associer,
 - soit à travers la création d'un groupe qui porte le souci diaconal

A lire : Un ministère pastoral avec dominante diaconale à Grenoble, par Sonia Arnoux (dossier présynodal, 2.4., pp. 27-29).

Pour : 46

Contre 0

ADOPTÉ

2. Travailler en interne sur la dimension communautaire

L'objectif visé est : réinitialiser le souci de l'autre au sein de nos communautés. Comment créer les conditions qui favorisent la prise en compte de l'autre, de ses besoins, à travers la rencontre et le partage ?

Recommandations

- Mettre sur pied au niveau national une formation spécialisée d'animateur-accompagnateur-formateur à la dimension communautaire et à la fraternité. Ces animateurs interviendraient dans la régulation de la vie communautaire, dans le but d'éviter les conflits par un meilleur fonctionnement. Ils seraient aussi à la disposition de l'Eglise, des associations et des Œuvres pour former à l'accueil et à l'accompagnement des personnes, ou encore à la dynamique de groupe.
- Toute initiative locale ou régionale favorisant l'accueil, les échanges, l'accompagnement, les visites... à mettre en œuvre dans le cadre de la Redynamisation. Exemple : mise en place et suivi d'un groupe de visiteurs. A chaque consistoire ou paroisse de créer et d'innover ! Le pôle régional de la diaconie pourrait être un lieu de mutualisation des expériences et des compétences en ce domaine.

Pour : 40

Contre 0

ADOPTÉ

3. Approfondir le lien entre culte et diaconie

Le lien entre culte et diaconie se fait à travers les personnes elles-mêmes, qui sont engagées d'une part dans la vie de l'Eglise, notamment culturelle, d'autre part dans la société (vie professionnelle et vie associative). Or, l'Eglise attend de ces personnes qu'elles soient des témoins de Jésus-Christ dans leurs lieux de vie. Mais s'est-elle demandé si ces personnes n'attendaient pas quelque chose de l'Eglise ? Par exemple : qu'elle les accueille et les reconnaisse dans la plénitude de leur engagement chrétien, que ce soit dans leur vie personnelle ou professionnelle.

Petit excursus sur le témoignage. S'il nous appartient de témoigner, la réception ou la portée de notre témoignage ne nous appartiennent pas. Or s'instituer soi-même témoin, n'est pas la même chose qu'être reconnu et être envoyé comme témoin. Il n'est pas sain d'être nous-même les témoins du sens de notre propre engagement diaconal. En revanche, c'est de l'Eglise que l'on pourrait attendre qu'elle dise et reconnaisse le sens de cet engagement. Le culte et la liturgie ne sont-ils pas le lieu approprié pour cela ?

De ce fait, la réponse à la question « comment témoigner de Jésus-Christ dans ma vie professionnelle ? » (*Val d'Allan*) pourrait résider pour une grande part dans la qualité du lien entre culte et diaconie que je vis dans mon Eglise. La diaconie, en effet, pour peu qu'elle soit reliée à la dimension culturelle et communautaire, porte le témoignage et l'engagement spirituel des membres de l'Eglise en dehors même de celle-ci. Le culte, s'il est ouvert à la préoccupation diaconale et fécondé par elle, porte l'engagement des membres de la communauté au-dehors, et suffit pour qu'ils se sachent envoyés comme témoins.

Recommandations

- Requalifier diaconalement certains éléments du culte : annonces, prière universelle, offrande, le tout en relation avec la célébration de la sainte-cène.
- Lire sur ce point l'article de JF Zorn, dossier présynodal, pp. 19-21.
- Insister au niveau de la prédication et de l'accompagnement pastoral sur l'importance de s'ouvrir à sa propre fragilité et à sa propre souffrance, pour pouvoir être ouvert à celles des autres.
 - Accueillir, reconnaître, accompagner, envoyer... lors de nos cultes toute personne appelée à prendre part au ministère diaconal de l'Eglise, en interne ou en externe, soit bénévolement, soit à titre professionnel.

Pour : 39

Contre 0

ADOPTÉ

4. La question du ministère diaconal

Il est assez facile de cerner la « fonction diaconale », si l'on veut répondre à un certain nombre de besoins existants. Mais, ne nous précipitons pas pour définir quel doit être le statut des « diacres ». Mieux vaut sans

doute, dans un premier temps, nous en tenir à l'idée de ministère pastoral « spécialisé ». Il y a en effet plusieurs pièges à éviter dans la création d'un ministère diaconal particulier :

- le diacre n'est pas là pour décharger la communauté de la préoccupation diaconale ;
- pour ne pas être un « pasteur au rabais », il doit être reconnu dans son ministère particulier et ne pas être le supplétif du pasteur : ils exercent leur ministère en complémentarité ;
- le statut de diacre au sein d'une institution entre en conflit avec le statut de salarié inséré dans une équipe de professionnels ;
- le statut de diacre n'est pas conféré à un bénévole pour combler un déficit de reconnaissance sociale.

Recommandation

- Le Synode régional pourrait néanmoins signifier son intérêt pour la notion de « ministère diaconal collectif » esquissée par J.P. Loux dans son article (dossier présynodal 2.3, p. 26). Autrement dit, c'est l'Eglise qui confie un mandat diaconal à une institution donnée (personne morale), avec un cahier des charges précis et pour une durée déterminée.

Pour : 30

Contre 1

REFUSÉ

Section 1

Projets de vie paroissiale et consistoriale Les dominantes

Projets de vie paroissiale et consistoriale

Chaque Conseil du consistoire est invité à rédiger le projet de vie consistoriale en désignant bien les domaines d'intervention de chacun des pasteurs dans les paroisses du consistoire.

Chaque Conseil presbytéral est invité à rédiger un projet de vie paroissiale. Celui-ci prendra en compte le projet consistorial.

L'activité catéchétique sera coordonnée dans le consistoire.

Dans chaque projet de vie, rédiger une feuille de route qui décrit la fonction de chacun (pasteurs, membres du Conseil, équipes de dominantes).

Les dominantes

Rappel : les 3 dominantes sont : évangélisation, enfance – jeunesse - famille, diaconie.

Organisation des dominantes :

- Dans les consistoires, chaque dominante est portée par une équipe composée d'un pasteur et de deux laïcs, au moins. Ces dominantes sont attribuées pour 3 ans.
- Les équipes se retrouvent au niveau régional pour constituer 3 pôles:
 - le pôle régional d'évangélisation,
 - le pôle régional de la diaconie,
 - le pôle régional de l'animation auprès des enfants, des jeunes et des familles.
- Ces pôles sont des lieux d'échanges de pratiques, d'idées et d'initiative pour des actions nouvelles.
- Chacun des pôles est un sujet de prière pour la piété personnelle, familiale et communautaire.
- Chaque pôle est un lieu où des prières pourraient être rédigées de façon à stimuler la spiritualité personnelle, familiale et communautaire. Elles pourront être diffusées largement dans l'Église.
- Une formation des pasteurs et des laïcs est assurée pour leur permettre de progresser dans leurs dominantes.
- Une feuille de route régionale commune est adoptée pour la mise en place des pôles. Le cahier des charges sera développé par chaque pôle en y incluant les projets.

Pour : 49

Contre 7

ADOPTÉ

Section 2

Nomination des pasteurs et évaluation de leur ministère

Pour mieux développer la mutualisation du travail entre pasteurs,

a) Il est proposé que le Conseil consistorial soit mieux associé à la nomination et l'évaluation des pasteurs.

Principes de base:

- Qui nomme, évalue. L'instance qui nomme est aussi celle qui évalue.
- Le (les) Conseil presbytéral et le Conseil consistorial sont réunis pour former une seule assemblée qui nomme et évalue les pasteurs. Les pasteurs membres de cette assemblée ne prendront pas part au vote. Après la décision prise par cette assemblée, le Conseil synodal nomme le pasteur. Le pasteur est donc nommé conjointement par ces deux instances.

b) Il est proposé que les pasteurs soient chargés d'un secteur paroissial.

Un secteur paroissial comprends, selon la configuration locale, une ou plusieurs associations culturelles.

Caractéristiques du pasteur chargé d'un secteur paroissial (non exhaustif) :

- Le pasteur réside au presbytère de son secteur paroissial
- Le pasteur préside les cultes et accomplit les actes pastoraux sur son secteur
- Un échange de chaire a lieu régulièrement
- Le pasteur est membre de droit du/des Conseil presbytéral
- Le pasteur fait des visites, et avec le/les Conseil presbytéral suscite des équipes de visiteurs.
- Le pasteur a une dominante pour 3 ans donnée au niveau du Consistoire
- L'activité catéchétique est à organiser au niveau du secteur paroissial, dans une coordination consistorial

Pour : 62

Contre 1

ADOPTÉ

Section 3
Redynamisation financière

PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR UNE REDYNAMISATION FINANCIÈRE

Ce plan est en trois axes, complémentaires mais indépendants, il n'y a pas d'ordre chronologique entre eux.

Axe 1 Consolider

Il s'agit de consolider les ressources financières de la paroisse. Ce travail est donc à effectuer dans les paroisses :

- Premier temps : analyser les ressources de la paroisse.
en particulier les dons nominatifs : caractéristiques des donateurs (tranches d'âge, lieux de résidence, origine, type de don).
- Deuxième temps : cibler des publics et mettre en place des campagnes de dons, en s'appuyant sur les outils existants. En particulier le classeur de modèles de lettres et l'expérience de ceux ayant utilisé ce classeur ou un autre outil.

Mise en œuvre de cet axe : une « équipe » (2 ou 3 personnes) qui va faire ce travail dans une paroisse par consistoire, avec la paroisse, le conseil presbytéral et le trésorier. Puis cette paroisse a en charge de partager son expérience avec les autres du consistoire, pour qu'elles puissent mettre en place la même démarche.

Axe 2 Semer

Travailler à l'éducation au don, auprès des jeunes générations en particulier.

Faire connaître les possibilités de dons et legs.

Action possible : créer un document type au niveau régional sur les legs et son mode d'emploi pour les paroisses.

Axe 3 Étendre

Monter une campagne de don grand public, pour toucher les fameux distancés.

L'évaluation de ces actions devra prendre en compte les montants collectés, mais aussi la pérennité potentielle des résultats : évolution du nombre de donateur, acquisition d'une compétence en animation financière dans chaque paroisse, évolution du nombre de dossier de legs, etc.

Pour : 55

Contre 0

ADOPTÉ

LISTE DES ANNEXES REÇUES PAR LE SYNODE

Annexe 3

Proposition pour la mise en place des pôles régionaux

Objectifs :

Inscrire dans le tissu local et consistorial avec une vision régionale ces 3 dynamiques qui mettent en avant le fait que la redynamisation a pour but essentiel de développer l'évangélisation, la diaconie (solidarité au nom de Jésus-Christ) et l'animation auprès de la jeunesse et des familles.

Moyens :

- Élaborer un plan d'animation sur trois ans qui serait mis en œuvre dans chaque consistoire.
- Nommer pour 3 ans un coordinateur au sein de chacun des pôles.
- Inscrire dans le budget du Conseil synodal une ligne budgétaire pour chacun des 3 pôles. (La ligne évangélisation existe déjà.)
- Faire avaliser le/les plan d'animation par le Conseil synodal de façon à octroyer la subvention sur pièces justificatives.
- Inciter les paroisses et les Consistoires à avoir une ligne budgétaire pour chacun des 3 pôles.
- Conduire tous les 3 ans une évaluation du plan d'animation et la présenter au Synode régional.
- Faire des suggestions au Conseil synodal et au Synode pour faire évoluer ce qui doit l'être en matière d'organisation.
- Une fois par an convoquer une rencontre inter-pôle et voir les synergies éventuelles à mettre en place.
- Débattre régulièrement en Synode régional sur chacun des pôles. (Pour mémoire, le synode de novembre 2008 a fait une première approche sur l'évangélisation. En novembre 2009, et dans le cadre national, il sera débattu de la diaconie).

Annexe 4

Pistes pour la mise en œuvre du projet

On peut citer différentes pistes :

- a. Créer un groupe de prière par consistoire et/ou régional autour de la redynamisation spirituelle de notre Église.
- b. Promouvoir développer/stimuler la spiritualité personnelle avec une pratique régulière de la lecture de la Bible et de la prière: *Paroles pour tous*, livres de prières : *Livre de prières pour l'année ...*
- c. Promouvoir la spiritualité familiale : *20 minutes avec Dieu...*
- d. Promouvoir la spiritualité communautaire : *Retraites spirituelles entre pasteurs d'un même consistoire et entre pasteurs et fidèles par consistoire ; inviter au culte communautaire, imaginer des cultes autrement pour les plus jeunes...*

- e. S'engager autour des trois dominantes : évangélisation, enfance-jeunesse-famille et diaconie. Ces trois pôles sont des sujets de prière pour l'Église régionale et sont également des lieux d'élaboration de prières pour nourrir la piété personnelle, familiale et communautaire.

Annexe 5

Pistes pour la poursuite de ce projet

- Faire coïncider tous les 3 ans : les élections, la désignation des porteurs de dominantes, l'évaluation des pôles régionaux et l'évaluation intermédiaire des pasteurs.

Pour : 56

Contre 0

ADOPTÉ